

Séance du mardi 19 juin 2018 à 20h30  
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

<b>Présidence :</b>	Mme Carol	BORLOZ-NEUFFER	
<b>Présents :</b>	M. Michel	BASSE	
	Mme Cristina	DELLAMULA	
	M. Christophe	FAVRE	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Bastien	GUEX	
	Mme Karen	GUINAND	
	M. Olivier	JOSS	
	Mme Marie-France	MUTILLOD	
	Mme Fabienne	PITTELOUD	
	M. Georges	RYCHNER	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	M. Joël	SCHMULOWITZ	
	Mme Elisabeth	STALDER	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Aleksandra	VEGEZZI-BOSKOV	
	Mme Christine	VIZCAINO	
<b>Assistent :</b>	M. Wolfgang	HONEGGER	Maire
	M Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M. Michel	STALDER	Adjoint
<b>Excusés :</b>	n/a		



**Ordre du jour :**

1. Approbation des procès-verbaux des 8 et 29 mai 2018
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Rapport des commissions
5. Rapport de la commission Ad Hoc
6. Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples de CHF 83'300.- (délibération)
7. Propositions de la Mairie
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers
10. Huis clos (naturalisations)



Mme BORLOZ, présidente, ouvre la séance à 20h35 en accueillant l'assemblée présente.

### 1. Approbation des procès-verbaux des 8 et 29 mai 2018

Il n'y a pas de remarque sur le procès-verbal du 8 mai.

**Le procès-verbal du 8 mai 2018 est approuvé par 16 voix pour, soit à l'unanimité**

Mme VIZCAINO s'excuse de son absence lors de la séance du 29 mai, due à une méprise sur l'heure de début de l'assemblée. Il n'y a pas d'autres remarques.

**Le procès-verbal du 29 mai 2018 est approuvé par 12 voix pour et 4 abstentions**

### 2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Il n'y a pas de communication.

### 3. Communications de la Mairie

#### ➤ M. HONEGGER

##### • Velospot

*La Commune a résilié le contrat la liant à l'entreprise Velospot, qui n'a jamais fait suite à sa demande de livrer les instructions nécessaires et de publier l'adresse du site internet communal sur le site d'entreprise. En outre, le nombre de places de stationnement est resté bien moindre qu'initialement prévu.*

##### • Demande de construction

*La Commune a reçu une demande de construction d'un projet « gigantesque » au croisement de la route de Collex et du chemin des Limites, juste au-dessus du quartier de la Caracole. Il s'agit de la parcelle n° 1389 de 13'143 m<sup>2</sup>, sise en zone de développement 5, dite « zone villas ». Un changement d'affectation du terrain validé par le Conseil municipal serait nécessaire avant que l'Exécutif ne donne son avis sur ce dossier. Les plans peuvent être consultés en mairie jusqu'à fin juin.*

##### • Finances

*Les prévisions fiscales 2018 sont d'environ 5% inférieures aux projections.*

##### • Taxe professionnelle

*La production 2017 de la taxe professionnelle des entreprises qui ont leur siège sur le territoire communal est de CHF 1'128'000.-. Ce chiffre est notamment pris en considération pour le calcul de la capacité financière déterminant pour le budget 2019 ainsi que pour la fixation de la péréquation communale. Par ailleurs, les entreprises qui dégrèvent cette taxe à 100% sont tenues de remplir la déclaration idoine. Toutes les communes, incluse la nôtre, sont tenues de la calculer. Le travail généré par ce calcul en coûte environ CHF 6'000.- par année à la Commune.*

➤ **M. BAUMGARTNER**

• **Société Python Sécurité SA**

*Des bruits courent dans la Commune selon lesquels l'entreprise Python Sécurité SA sera vendue à Securitas SA. Renseignements pris auprès de la direction de la première, ces rumeurs se révèlent infondées.*

**4. Rapport des commissions**

**Les présidentes et présidents de commission donnent lecture des rapports d'activité du premier semestre 2018.**

➤ **M. Noun Jacques SANOU, président de la commission des Bâtiments**

*« Durant le premier semestre 2018, la commission s'est réunie quatre fois. Elle a actuellement trois grands chantiers sur les bras. Il s'agit du projet de voirie, du projet de la route de Malagny 4 (Villa Magnin) et du Creux-de-Genthod. Pour ce qui est du projet voirie, la commission a demandé des devis généraux. Par la suite, la commission a entendu M. DORSAZ, à qui il avait été demandé de « jeter un œil dessus » pour l'analyse de ces devis. Et il a trouvé que le devis était conforme. Actuellement, les architectes s'activent pour lancer les appels d'offres dans les plus brefs délais. En ce qui concerne la Villa Magnin, la commission a confié à M. WIDMANN de relever les appels d'offres. Cela a été fait et nous attendons les retours des offres au plus tard le vendredi 20 juillet 2018 à midi. Concernant le problème du Creux-de-Genthod, le Conseil municipal avait à l'époque refusé de charger le Maire de constituer de nouveaux droits de superficie, et une commission Ad Hoc avait été créée afin de réfléchir sans passion et remettre ses conclusions au Conseil municipal. Le rapport de cette commission sera lu tout à l'heure. Je dois remercier sincèrement les membres de la commission, parce que vous avez travaillé sans passion, comme je disais, et avec beaucoup d'émotion aussi. J'ai constaté que tous les membres ont travaillé dans un esprit d'équipe et en tenant à respecter les intérêts de la Commune et de nos communiens. Je remercie aussi M. le Maire, qui était toujours avec nous et qui nous a apporté son soutien et surtout sa disponibilité pour les documents dont on avait besoin. »*

➤ **M. Bastien GUEX, président de la commission de l'Environnement**

*« La commission de l'Environnement s'est réunie à deux reprises en 2018.*

*Tout d'abord, concernant les écopoints, la commission a approuvé l'étude de la variante dite « Points de collecte complets », tout en demandant une phase de test au moyen de containers provisoires.*

*Ce printemps, la récolte des déchets de cuisine a aussi débuté sur le territoire communal, grâce à la 'p'tite poubelle verte' et aux nouveaux containers spécialement installés à cet effet. La collecte des déchets de cuisine est une action dont les membres de la commission de l'Environnement peuvent être fiers puisqu'ils se sont investis depuis plusieurs mois pour sa réalisation.*

*Au mois de juin, la commission a examiné les aménagements de la parcelle du centre voirie. Une modification a été proposée au sujet de l'écopoint. J'espère que la commission des Bâtiments en a été informée. Lors de la séance, M. BAUMGARTNER a présenté un projet de réaménagement des cheminements du Mail et du Parc Lullin. Un projet de délibération était associé à cette présentation, mais son contenu ne correspondait pas au projet. M. BAUMGARTNER n'a pu nous expliquer ni la raison, ni le contenu de ce projet de délibération.*

*A ce titre, je souhaite rappeler que ce sont les présidentes et présidents des commissions qui élaborent l'ordre du jour, en collaboration avec la Mairie. Si la Mairie souhaite apporter des sujets en commission, ceux-ci doivent être annoncés et préparés par l'Exécutif, ce qui ne semble pas avoir été le cas lors de cette séance.*

*Nous avons également traité de sujets récurrents tels que le vide-grenier, manifestation que la commission souhaite plus conviviale et attractive, la « Journée nature » ou encore l'installation de toilettes aux jeux du Mail Lullin.*

*En conclusion, je remercie les membres de la commission pour leur engagement et leur persévérance, M. BAUMGARTNER pour sa collaboration, ainsi que le personnel de la Mairie pour son travail au quotidien sans lequel les projets ne verraient pas le jour. »*

➤ **Mme Aleksandra VEGEZZI-BOSKOV, présidente de la commission Culture, Sports & Loisirs**

*« La Commission de Culture, Sports & Loisirs s'est penchée sur la programmation de spectacles 2019, qui est pratiquement terminée.*

*Nous avons pris acte de l'annulation du spectacle « Floyd », et devons effectuer quelques changements afin d'éviter dans la mesure du possible que ceci ne se reproduise.*

*Le projet OPEN HOUSE a bien démarré : le premier repérage des lieux est fait. La définition du mandat et la mise sur pied de l'association sont en cours.*

*A ce jour, nous avons obtenu l'avis favorable de l'Hospice Général pour l'utilisation de la propriété de Pierre-Grise, et enfin, les premiers contacts avec les entreprises privées pour les subventions ont été pris.*

*Je remercie la commission pour son travail ainsi que l'aide de l'Exécutif. »*

➤ **Mme Fabienne PITTELOUD, présidente de la commission Aménagement du Territoire & Mobilité**

*« La commission Aménagement du Territoire & Mobilité s'est réunie une fois, pour la préparation de la résolution sur le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), résolution qui a été votée au Conseil municipal. Je remercie les membres de la commission qui ont participé à sa rédaction, certains avec beaucoup d'énergie, et qui y ont consacré beaucoup de temps. »*

➤ **M. Georges RYCHNER, président de la commission de la Sécurité Publique**

*« Depuis décembre 2017, la commission de la Sécurité Publique s'est réunie une seule fois en date du 27 février dernier, mais avec un ordre du jour bien nourri.*

*Le suivi de la séance précédente y a été exposé par notre adjoint au Maire, M. BAUMGARTNER.*

*Ce dernier nous a aussi fait une présentation de la nouvelle organisation de la protection civile (PC) genevoise, ou sur les projections ciblées pour 2030. L'Etat aimerait en particulier passer de onze offices de PC à quatre, de 3'600 astreints à 5'000, et professionnaliser plus les offices PC en y attribuant des fonctionnaires. Tout ceci est en gestation.*

*Une motion concernant les nuisances et dangers liés aux grills des Bains du Saugy a été préparée par la commission. Les membres de cette dernière l'ont adoptée par 5 voix pour, 1 contre et 1 abstention. Quelle ne fût pas ma surprise de la voir contrée lors du Conseil municipal par certains membres qui l'avaient alors soutenue en commission ! Cette motion a donc été balayée.*

*En ce qui concerne la proposition de réduire la part de Genthod dans la convention intercommunale sur l'utilisation des services des agents de police municipale, la commission y a renoncé.*

*L'insécurité engendrée par le trafic à la rue du Village et à la Petite-Voie a été débattue avec beaucoup d'intérêt. La commission a donc demandé à l'Exécutif un comptage sur les trois axes routiers devant le Temple, ainsi que la mise en place du radar de la Commune en priorité sur la rue du Village.*

*Les « Divers » ont encore permis d'évoquer des barrières, miroirs, lumières et autres mesures afin d'alimenter nos cogitations.*

*Merci aux membres de la commission et à M. BAUMGARTNER pour leurs précieux apports aux débats ainsi que pour leur travail. »*

➤ **M. Joël SCHMULOWITZ, président de la commission du Génie Civil**

*« La commission s'est réunie deux fois, le 17 et le 30 avril 2018.*

*Les travaux généraux de gestion des eaux claires et usées de notre commune sont en phase finale, la phase III, c'est-à-dire l'évacuation des eaux claires du bassin versant Pralay-Malagny-Troiselles devant passer successivement sous les voies CFF et sous la route Suisse pour être déversées dans le lac. Le parcours délicat de cette canalisation, étudié et proposé par notre bureau d'ingénieur, a été approuvé par la commission.*

*La commission a aussi approuvé la construction et le plan financier d'un trottoir le long du chemin des Chênes. Il sera situé sur sa droite en montant, après l'intersection avec le chemin de Pierre-Grise. Ce trottoir devrait sécuriser la sortie des habitations débouchant directement sur la route. Une étude pour la pose de ralentisseurs sur le même chemin est en cours.*

*Compte tenu de la complexité d'exécution due à des besoins et des collaborations multiples et diverses entre la Commune, l'Etat et la Fondation des parkings, la commission suspend les deux projets de réfection de la chaussée du chemin de la Gandole et de la route de Valavran, qui auraient dû être réalisés dans le courant de l'été. Les deux projets seront parachevés avec les partenaires précités.*

*Une pétition en cours demande à la Commune que le chemin des Rousses soit rendu piétonnier et interdit à tout véhicule motorisé, excepté ceux des riverains.*

*Enfin, la commission demande qu'un questionnaire soit envoyé à la population pour connaître son opinion sur la circulation dans la rue du Village, les parkings, les grills aux Bains du Saugy, etc.*

*Je me dois de remercier les collaboratrices et collaborateurs de notre secrétariat ainsi que ma commission pour leur efficacité et leur disponibilité, ainsi que notre adjoint en charge du dicastère, M. BAUMGARTNER, pour sa coopération. »*

➤ **Mme Marie-France MUTILLOD, présidente de la commission des Finances**

*« La commission des Finances s'est réunie à deux reprises cette année.*

*Lors de la séance du 27 mars, elle s'est penchée sur le devis général du centre voirie, lequel fera l'objet d'une analyse par M. DORSAZ de la société IEC.*

*Après examen du tableau d'investissements et d'amortissements, la commission a émis un préavis favorable concernant ce projet s'élevant à CHF 4'150'000.- Il convient de noter que le coût du bâtiment seul, sans les travaux préparatoires, les aménagements extérieurs et l'assainissement du terrain se monte à CHF 2'700'000.-.*

*M. le Maire a informé la commission des Finances d'un projet de ralentissement (rétrécissement) du chemin des Chênes tel que proposé par la Direction générale des transports. Le coût de cette construction, s'élevant à CHF 65'158.50, sera imputé au compte de fonctionnement et ne nécessite donc pas de vote de la commission des Finances. La commission du Génie Civil ayant donné son aval, la Mairie peut aller de l'avant dans la réalisation de ce projet.*

*Lors de la séance du 24 avril, la commission des Finances a procédé au contrôle des comptes 2017. Il sied de relever que les finances communales affichent une excellente santé. En effet, nous avons pu clôturer l'année 2017 avec un excédent de CHF 311'683.19 et des amortissements complémentaires à hauteur de CHF 1'088'519.-. Les revenus d'impôts se sont montés à CHF 16'460'482.10, très largement au-dessus du montant budgété.*

*Une provision de CHF 5'000'000.- a été comptabilisée après consultation auprès du Département en charge de la surveillance des communes, en prévision de la péréquation 2019, ceci afin d'éviter une augmentation du centime additionnel en 2019. La commission des Finances a voté à l'unanimité un préavis favorable à l'acceptation des crédits budgétaires supplémentaires, qui totalisent CHF 8'252'357.33.*

*M. le Maire attire l'attention sur la sous-couverture de la Caisse de prévoyance professionnelle – l'engagement hors bilan se monte à environ CHF 3'800'000.-.*

*La commission des Finances se félicite des résultats positifs de l'année 2017. Toutefois, la vigilance reste de mise, et il s'agira de poursuivre notre action pour maintenir la bonne santé financière de la Commune tout en maintenant la qualité des prestations.*

*Je voudrais saisir cette occasion afin de remercier M. le Maire et ses collaborateurs ainsi que les membres de la commission des Finances pour leur soutien et aimable collaboration. »*

➤ **Mme Carol BORLOZ-NEUFFER, présidente de la commission des Affaires Sociales & Naturalisations**

Sur demande de la Présidente, Mme STALDER, vice-présidente, assume temporairement la présidence et lui donne la parole en tant que présidente de la commission des Affaires sociales & Naturalisations.

*« Depuis le début de l'année, la commission s'est réunie cinq fois. Comme d'habitude, lors de nos séances, nous travaillons sur l'étude de dossiers d'aide humanitaire à l'étranger, l'étude de dossiers d'aide humanitaire en Suisse, l'étude des dossiers de demande de naturalisation et les visites à domicile liées à ces demandes, et le choix des destinations de sorties pour nos aînés et pour nos jeunes.*

Aide humanitaire à l'étranger

*Nous avons reçu, depuis le début de l'année, 20 dossiers et, à ce jour, les membres de la commission ont décidé d'octroyer un don à onze d'entre eux pour une somme globale de CHF 39'800.-. Comme déjà dit les années précédentes, la commission favorise les petits projets tels que la construction ou la rénovation d'écoles, d'orphelinats et de centres de santé, et elle est très sensible à des projets liés à l'accès à l'eau potable, à la formation des filles, mais aussi à l'accès à des apprentissages pour tous. Ce premier semestre, nous avons aussi soutenu des nouveaux projets d'aide, comme l'accès aux médicaments de qualité à Madagascar, ou l'installation d'une centaine de ruches dans une tribu en Inde.*

Aide humanitaire en Suisse

*En ce début d'année, la commission a déjà reçu deux dossiers d'associations d'aide en Suisse. Une des associations s'occupe d'apporter une aide médicosociale avec une prise en charge pluridisciplinaire pour les personnes ayant des addictions avec ou sans substances. Quant à l'autre association, elle offre des places de stage d'insertion et de formation sur mesure à des jeunes et des jeunes adultes dans l'économie cantonale.*

Demandes de naturalisation

*La commission a reçu moitié moins de demandes de naturalisation cette année par rapport à l'année dernière, soit sept demandes au lieu de quatorze pour la même période. La commission a donné un préavis favorable à un dossier. Une demande de naturalisation a été renvoyée au Service des naturalisations pour une mise à jour des renseignements fournis. Quant aux autres dossiers, ils ont été distribués lors de notre dernière commission du 12 juin. Aussi, les visites auront-elles lieu pendant l'été et les dossiers seront présentés lors de la commission Sociale qui aura lieu à la rentrée.*

Aînés

*Chaque année, la commission organise quatre sorties pour nos aînés, soit une sortie par trimestre. Depuis, le début de l'année, nous avons effectué deux sorties. La sortie spectacle a eu lieu le 17 mars dernier. Nous sommes allés voir un stand-up comique intitulé « Moi jeu » au Centre communal. L'artiste, Antonia, nous a proposé un spectacle très drôle au travers d'une vingtaine de personnages différents. Le spectacle a été précédé d'un apéritif dînatoire auquel 70 personnes ont participé. La commission remercie la commission Culture, Sports & Loisirs pour cette programmation qui a beaucoup plu à nos aînés. Nous avons eu notre traditionnelle sortie excursion d'une journée le 30 mai dernier. Cette année, la commission a décidé d'emmenner nos aînés à Lyon pour faire une croisière-repas sur le Rhône et la Saône. Nous avons pu voir les universités, l'Hôtel Dieu et la colline de Fourvière et avons longé les quartiers du Vieux Lyon, l'ensemble Renaissance le plus important d'Europe après Venise et classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette destination a rencontré un vif succès, car nous avons eu 106 participants. Grâce à Mme MUTILLOD, vice-présidente de la commission, nous avons de très jolies photographies des participants, qui sont sur le site internet de la Commune.*

Jeunes

*Pour la deuxième année, la commission organise des sorties pour nos jeunes. Une sortie Laser Game a eu lieu le 16 juin dernier. Mmes GUINAND et VIZCAINO ont accompagné 27 participants âgés de 15 à 17 ans au Laser Game Genève. Sur place, ils ont pu effectuer deux parties et ont eu un repas sous la forme d'un buffet froid. L'ambiance était très bonne et Mme GUINAND a pris quelques photographies qui, elles aussi, sont sur le site internet de la Commune.*

*Cette année, et suite à la demande de certains de nos jeunes, la commission a décidé d'associer les 19-22 ans à la traditionnelle sortie des aînés au Cirque Knie, afin de créer une rencontre intergénérationnelle. Celle-ci aura lieu le jeudi 13 septembre prochain.*

*Je tiens à remercier tout d'abord les commissaires pour leur investissement dans l'important travail de la commission, que ce soit dans le traitement des dossiers d'aide, dans les visites de naturalisations ou dans l'accompagnement de nos aînés et de nos jeunes lors des différentes sorties, mais aussi au niveau de l'excellente ambiance qui règne au sein de la commission lors de nos séances, basée sur l'écoute et la confiance mutuelle.*

*Je voudrais remercier plus particulièrement, Mmes MUTILLOD et GUINAND, qui ont eu la gentillesse de prendre des photos lors de la sortie des aînés à Lyon et celle des jeunes au Laser Game, et Mmes VIZCAINO et GUINAND d'assurer la prise des procès-verbaux lors de nos séances de commission.*

*Ensuite, j'aimerais grandement remercier les secrétaires de la Mairie qui font un travail remarquable de diligence et d'efficacité, et qui permettent à la commission de parfaitement fonctionner.*

*Et enfin, je remercie M. STALDER, adjoint au maire, pour son aide et son soutien. »*

Mme STALDER remercie Mme BORLOZ, à qui elle rend la présidence du Conseil municipal.

## **5. Rapport de la commission Ad Hoc**

La Présidente cède la parole à M. JOSS, président.

M. JOSS donne lecture de son rapport :

*« En préambule, je précise qu'il s'agit d'une version condensée du rapport, ce dernier ayant été présenté en détail lors de la commission Bâtiments élargie au Conseil municipal du 28 mai 2018, commission qui, à l'issue de la présentation, a remercié la commission Ad Hoc pour son travail complet et objectif.*

*La commission Ad Hoc s'est réunie à sept reprises entre le 7 novembre 2017 et le 14 mai 2018. Au cours de ces séances, elle s'est penchée sur plusieurs scénarios, à savoir :*

- le retour à nu des terrains ;*
- la création d'un nouveau droit de superficie ;*
- la vente du terrain aux superficiaires ;*
- le rachat des murs et vente sur le marché public ;*
- le rachat des murs puis la constitution d'un bail ou le rachat des murs et la constitution d'un droit d'habitation.*

*Chacun de ces scénarios ayant des contraintes ou des opportunités.*

*Lors d'une des séances, elle a pu bénéficier de la présence de Mme TIRONE (architecte, membre de la Commission des monuments et des sites (CMNS)) pour traiter de toutes les questions de protection et de constructibilité du site, ainsi que de la régie Ravessoud pour traiter des questions de location et travaux à prévoir.*

*Les expertises, reçues malheureusement tardivement, lui ont permis d'avoir une estimation par mandataire de la Commune, de la valeur des constructions dans le cas d'un rachat des murs.*

*La commission Ad Hoc a également intégré à sa synthèse toutes les informations reçues par les habitants ou leur intermédiaire (tel qu'historique familial, offres de rachat des terrains, etc.).*

*Dans ses conclusions, la commission Ad Hoc souligne :*

- l'impossibilité d'avoir une solution unique de par l'hétérogénéité des situations ;*
- et préconise des scénarios mixtes à adapter selon les situations personnelles ;*
- de ne surtout pas négliger le facteur émotionnel et la communication ;*
- de ne pas négliger le coût du rachat et de l'entretien éventuel des maisons ;*

- *et de clore ce dossier avant l'été afin que les habitants puissent savoir de quoi sera fait leur avenir et trouver un autre logement pour ceux qui ont manifesté l'envie de partir dans le cas où aucune solution convenable ne serait trouvée.*

*Dans les suites à donner, elle proposait :*

- *d'évaluer pour chaque situation la solution la plus adaptée ;*
- *de recueillir des explications complémentaires sur les valeurs des expertises ;*
- *et le cas échéant,*
  - *d'élaborer en commission Bâtiments un scénario réel de rachat et de location à partir des expertises ;*
  - *ou d'élaborer les clauses d'un droit d'habitation ;*
  - *ou d'élaborer les clauses d'un droit de superficie.*

*La commission Ad Hoc ayant permis d'éclairer le Conseil municipal sur l'ensemble des possibilités, elle a terminé son travail lors de la séance du 28 mai.*

*Je tenais encore à remercier ces membres pour le travail important fourni lors de toutes ces séances. »*

La Présidente indique que le Conseil municipal prend acte du travail de la commission Ad Hoc, et informe que le Conseil municipal va à présent donner décharge à la commission, puis la dissoudre.

La Présidente met ainsi aux voix la décharge et la dissolution de la commission Ad Hoc.

**La décharge et la dissolution de la commission Ad Hoc sont approuvées  
par 11 voix pour et 5 absentions (membres de la commission)**

La Présidente pensait qu'il fallait renvoyer ce dossier en commission des Bâtiments, mais de toute évidence cela a déjà été fait.

La Présidente demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur le sujet.

M. SCHMULOWITZ demande si l'on peut connaître, même en quelques mots, les conclusions de la commission des Bâtiments, qui s'est réunie hier au soir, sur les analyses menées par la commission Ad Hoc.

La Présidente répond que ces conclusions appartiennent encore à la commission des Bâtiments. Un Conseil municipal extraordinaire a été convoqué pour le 26 juin et ces conclusions pourraient « à la limite » être évoquées à cette occasion. Elle rappelle que les débats de commission sont frappés du sceau du secret.

M. SCHMULOWITZ sait bien cela. Néanmoins, une décision importante a été prise pour l'avenir des superficiaires, décision qui pourrait s'exprimer en deux mots, et qui permettrait peut-être aux superficiaires d'envisager l'avenir avec moins – ou plus – de sérénité.

La Présidente redit qu'un Conseil municipal extraordinaire est prévu à cet effet dans une semaine ; la convocation figure à l'affichage public.

Plus personne ne demande la parole.

**6. Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples de CHF 83'300.- (délibération)**

La Présidente cède la parole au Maire.

M. HONEGGER indique que le crédit demandé se compose de CHF 45'000.- pour la réfection de tous les cheminements du Mail et Parc Lullin, inclus les cheminements dans la forêt et la descente vers l'entrée des Bains.

Il s'agit d'un travail délicat, surtout en certains endroits du Mail Lullin, où il faudra veiller à ne pas abîmer les racines des arbres qui font surface. Ce crédit doit être soumis à la commission de l'Environnement. Il est important que ces travaux soient réalisés durant l'été puisque le revêtement ne peut être posé par temps pluvieux. Un budget de CHF 15'000.- est aussi demandé pour des fleurs et plantations. L'écho tellement positif reçu en lien aux fleurs à l'entrée de la commune incite à installer d'autres bacs à fleurs, et profiter du prix préférentiel actuel. Un budget de CHF 10'000.- est demandé pour modifier le ponton flottant des Bains du Saugy. La pataugeoire, impossible à nettoyer, sera remplacée par un élément de sol, évitant aussi que les chiens ne s'y baignent, et augmentant ainsi la surface à disposition des baigneurs. Un budget de CHF 6'000.- est demandé pour l'acquisition des containers verts destinés à la collecte de déchets de cuisine, qui rencontre un grand succès. Un budget de CHF 5'000.- est demandé pour l'acquisition d'un module de i-paiement.

M. STALDER explique que la Commune a décidé de rendre le site internet communal le plus interactif possible, avec la newsletter, et aujourd'hui avec un module permettant le paiement en ligne pour l'achat des cartes CFF ou autres.

M. HONEGGER indique qu'un dernier crédit budgétaire de CHF 2'300.- est demandé afin de couvrir l'augmentation, décidée par le Canton sans préavis, de la location de la salle Venturelli, qui passe de CHF 400.- par événement à CHF 400.- par jour. Ce modeste budget est déjà dépensé pour l'exposition qui y a été présentée, mais la Commune ne veut pas entrer en dépassement budgétaire sans en informer le Conseil municipal. A noter que les inscrits à l'exposition étaient plus nombreux que lors d'autres années.

La Présidente demande s'il y a des questions.

M. GUEX indique que puisque l'on en est aux « comptes d'apothicaire », il souhaite revenir à la séance de commission de l'Environnement du 4 juin 2018, où cette délibération « fourre-tout » lui avait été transmise sans annonce préalable. Il avait été demandé de joindre la délibération annotée au procès-verbal, ce qui n'a pas été fait. Le montant pour les bacs à fleurs était, de mémoire, de CHF 10'000.-, et il est passé à CHF 15'000.-. Ensuite, il n'est pas sûr que les membres de la commission appuient ce type de fleurissement de la commune. Ces montants sont dérisoires, et il se demande pourquoi le Conseil municipal est appelé à les voter au lieu que l'Exécutif les prélève sur les lignes budgétaires prévues. M. HONEGGER rappelle que la Cour des comptes, lors de la vérification des comptes de la Commune, a affiché très clairement sa remarque que la Mairie dépensait l'argent sans en référer au Conseil municipal. Le Maire veut aujourd'hui s'en tenir strictement au règlement. Tout dépassement sera ainsi annoncé au fur et à mesure, ce qui évitera aussi au Conseil municipal de se prononcer en fin d'année sur une longue liste de dépassements.

Mme MUTILLOD demande si la commission de l'Environnement peut se saisir de ce projet de fleurs et de plantations, sachant que la commission n'est pas satisfaite du projet d'achat de bacs en plastique. Elle souhaiterait personnellement que la commission puisse examiner ce projet. M. GUEX, en tant que président de la commission de l'Environnement, répond que si les projets étaient présentés à la commission par l'Exécutif en expliquant pourquoi les budgets sont demandés, celle-ci pourrait discuter de l'opportunité de ces dépenses. Mais ces projets ne sont pas présentés à la commission, et il apparaît « délicat », lors de la votation d'une délibération de ce type par le Conseil municipal, de « recommencer le débat ». Mme MUTILLOD remercie de cette réponse.

Mme PITTELOUD, eu égard à cette discussion, propose d'amender la délibération en retirant les lignes budgétaires liées aux fleurs et bacs à fleurs. Il serait dommage de ne pas réaliser le réaménagement du Parc et Mail Lullin, qui a été discuté en commission. Elle demande donc si le Conseil municipal souhaite entrer en matière sur cet amendement et sur un renvoi de la délibération en commission de l'Environnement.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente soumet aux voix l'entrée en matière sur l'amendement proposé par le PDC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

**par 14 voix pour et 2 abstentions**

l'amendement du PDC consistant à extraire du budget de la délibération le dépassement lié aux bacs à fleurs.

M. STALDER intervient pour préciser que cette délibération concerne un dépassement budgétaire. Le refus de cette partie de la délibération pointe donc vers une dépense effective. Mme PITTELOUD croyait avoir compris que l'Exécutif souhaitait demander l'aval du Conseil municipal pour tout dépassement. M. STALDER répète que cette délibération concerne un dépassement du montant prévu pour aménager la commune de fleurs et de plantations. La Présidente souligne que cet aménagement est prévu mais n'a pas encore été réalisé.

La Présidente met aux voix le renvoi en commission de l'Environnement l'aménagement de la commune au moyen de fleurs et plantations.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

**par 14 voix pour et 2 abstentions**

le renvoi de l'amendement en commission de l'Environnement.

Le débat étant achevé, la Présidente donne lecture du projet de délibération amendée.

*Vu l'anticipation des futurs dépassements de crédits ;*

*vu la volonté de remettre en état les cheminements piétonniers de la Campagne et du Mail Lullin et le devis retenu de l'entreprise Setex du 7 mai 2018 d'un montant de CHF 42'522.65 ;*

*vu le préavis favorable de la commission de l'Environnement du 4 juin 2018 par rapport au point ci-dessus ;*

*vu le dépassement du montant prévu pour aménager la commune de fleurs et plantations ;*

*vu la nécessité de faire procéder à la modification du ponton flottant des Bains du Saugy ;*

*vu la volonté de développer sur l'ensemble du territoire un système de levée des déchets de cuisine et d'acquérir pour ce faire des containers adéquats ;*

*vu la volonté de permettre les paiements en ligne sur le site Internet de la Commune et d'investir dans l'achat d'un module informatique spécifique ;*

*vu l'organisation et la tenue d'une exposition exceptionnelle à la salle Venturelli dans le cadre des activités de la Bibliothèque communale ;*

*conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*et sur proposition du Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

**par 15 voix pour et 1 abstention**

1. *D'ouvrir un crédit supplémentaire total de ~~CHF 83'300.-~~ CHF 68'300.- sur le budget de fonctionnement de l'année 2018, selon la répartition suivante :*

- CHF 45'000.- pour l'aménagement des cheminements pour piétons dans le Parc et le Mail Lullin, ligne n° 342.3141 ;
  - ~~CHF 15'000.- pour les fleurs et plantations des parcs et jardins, ligne n° 342.310 ;~~
  - CHF 10'000.- pour la modification du ponton flottant des Bains du Saugy, ligne n° 342.3144 ;
  - CHF 6'000.- pour l'acquisition de containers verts destinés à la récupération des déchets de cuisine, ligne n° 73.311 ;
  - CHF 5'000.- pour l'acquisition d'un module i-paiement sur le site Internet de Genthod, ligne n° 332.3118 ;
  - CHF 2'300.- pour l'organisation de l'exposition « L'île créative de Lettres et d'Images » à la salle Venturelli, ligne n° 321.3130 ;
2. De comptabiliser les charges prévues à l'article 1 sous les rubriques mentionnées.
  3. De compenser par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette, ce crédit budgétaire supplémentaire.

## 7. Propositions de la Mairie

### Effectifs scolaires à l'école de Genthod

M. STALDER s'excuse de son absence en début de séance, ayant été retenu à l'assemblée générale du FC Collex-Bossy, qu'il évoquera plus tard.

L'école de Genthod a perdu cette année encore des élèves, et il est prévu de fermer une classe pour la rentrée 2018, ce qui ramènera le nombre total des classes à six. Les effectifs moyens sont fixés à 24 élèves par classe, contre 20 élèves à Bellevue. Dans chaque classe, trois heures d'enseignement hebdomadaires sont prises en charge par un autre enseignant (chargé de soutien pédagogique - ECSP). Des échanges ont eu lieu depuis déjà deux ans avec le directeur de l'établissement de Bellevue-Genthod pour répartir les élèves entre les deux écoles, mais M. STALDER a dû faire face à une fin de non-recevoir. Le même dialogue a eu lieu avec les représentants de l'école de Collex au sujet d'un déplacement à Genthod d'élèves de Collex-Bossy, où ils sont en sureffectif, mais le Département de l'instruction publique (DIP) n'a pas entendu les demandes des deux communes.

Cette année, une nouvelle demande a été faite auprès du DIP, qui s'est borné à demander au directeur de l'établissement de Genthod-Bellevue de réexpliquer la répartition des élèves dans les classes, issue d'un calcul complexe.

L'Association des parents d'élèves de Genthod (APEG) a, de son côté, envoyé au DIP une lettre signée de 159 parents d'élèves. En réponse, le DIP a, une fois encore, évoqué les formules utilisées pour calculer le nombre de classes nécessaire.

La Mairie a demandé à l'école de recentrer les classes sur le bâtiment de gauche, et de conserver dans la partie centrale une classe pour les ECSP et une classe pour le visionnage de vidéo. Le bureau du directeur est déplacé dans l'ancienne classe de Mme HOFER. Ces mouvements permettront de récupérer des locaux au rez, dont les accès sont indépendants, pour y héberger des activités qui seront évoquées en fin d'année.

La situation est donc inquiétante, mais les craintes exprimées sont souvent accueillies par l'évocation du haut niveau socioculturel de la population gentousienne, qui selon le DIP permet d'assurer une bonne égalité des chances des élèves dans la réussite de leur parcours scolaire. M. STALDER souhaiterait qu'une discussion sérieuse puisse être menée avec le Canton avant que la situation ne se péjore encore, ceci dans l'intérêt des enfants, des parents et des enseignants.

Mme VIZCAINO demande si la Commune de Bellevue peut s'associer au courrier prévu par la Mairie de Genthod au Département. M. STALDER répond que le magistrat belleviste n'est pas intéressé, les effectifs scolaires étant prévus stables jusqu'en 2020. Des difficultés pourront toutefois y apparaître au niveau des bâtiments scolaires pour l'année 2020-2021. Quant à la direction d'établissement, elle ne s'intéresse pas à cette situation. Mme VIZCAINO souligne que l'école de Genthod fait partie de l'établissement scolaire de Genthod-Bellevue et qu'un courrier signé de la seule école de Genthod pourrait recevoir une fin de non-recevoir. L'école de Bellevue a aussi intérêt à s'associer à cette demande en prévision du manque prévu de locaux. M. STALDER admet la correction de cette remarque. L'école de Bellevue a d'ailleurs déjà abordé celle de Genthod au sujet du manque prévu de locaux.

Mme GUINAND aimerait faire remarquer que le directeur d'établissement a tout récemment refusé l'intégration d'enfants frontaliers à l'école de Genthod, au motif que les classes seront surchargées. On est dans un cercle vicieux. Les parents s'interrogent sur cette politique et sur l'accueil futur de nouveaux élèves. Elle souligne le changement imminent de direction de l'école de Genthod, et le nouveau dialogue qui pourrait s'établir. M. STALDER répond que le directeur suit sa hiérarchie. Mme VIZCAINO fait remarquer que l'inverse est aussi vrai.

M. STALDER demande si le Conseil municipal souhaite maintenir une pression sur le DIP dans ce dossier.

Mme BORLOZ propose de faire voter un message au DIP.

**Le message adressé au DIP, selon lequel le Conseil municipal s'inquiète des conditions d'enseignements à l'école de Genthod et souhaiterait que le Département entre en contact avec ses magistrats à ce sujet, est approuvé par 16 voix pour, soit à l'unanimité**

#### **FC Collex-Bossy**

M. STALDER informe le Conseil municipal que le Football Club de Collex-Bossy, de portée régionale, souffre de quelques problèmes financiers, en raison notamment de la raréfaction des aides bénévoles. Le Club a refusé d'augmenter les cotisations des membres, mais cherche des sources alternatives de financement, notamment auprès des communes qui le soutiennent déjà. Une réunion des quatre communes ayant accès au Stade Marc-Burdet (Pregny-Chambésy, Bellevue, Collex-Bossy et Genthod) est prévue pour entendre le Comité du Club. Une solution commune sera ensuite discutée au sein des commissions pertinentes dans les communes. La discussion portera aussi sur une inquiétude de l'assemblée générale du Club, qui pense que les bons joueurs ne le fréquentent pas en raison de l'absence de terrain synthétique. Les juniors sont bien encadrés, mais manquent d'assiduité en termes de présence aux matches. Le FC Collex-Bossy traverse une période difficile de son existence et mérite qu'on écoute son Comité en recherche de solutions. M. STALDER tiendra la commission Culture, Sports & Loisirs informée des discussions à venir.

#### **8. Propositions individuelles et questions**

M. GUEX annonce qu'il a, comme tous les membres du Conseil municipal, reçu ce jour même une convocation pour une séance plénière extraordinaire en date du 26 juin, et voudrait interroger les conseillers municipaux présents sur ce délai très court et la possibilité qu'il laisse aux groupes politiques de se réunir pour préparer cette séance et y apporter des positions réfléchies sur le sujet important qui y sera traité.

La Présidente demande au Maire s'il souhaite s'exprimer. M. HONEGGER répond qu'il n'a rien de particulier à dire à ce sujet. Le Conseil municipal a été convoqué en séance extraordinaire sur demande de la commission des Bâtiments pour informer les personnes concernées au Creux-de-Genthod, et pour permettre au Conseil municipal de prendre une décision avant l'été et ne pas retarder le processus jusqu'au mois d'octobre.

M. GUEX souligne que là n'est pas la question. Le Conseil municipal aurait pu se réunir le 30 juin, ou au tout début juillet. Une séance extraordinaire, contrairement aux séances ordinaires, peut être tenue après le 30 juin.

M. RYCHNER attire l'attention sur le fait que les conseillers municipaux présents pourraient être moins nombreux en juillet en raison des départs en vacances.

M. SCHMULOWITZ estime que des conseillers municipaux de bonne volonté peuvent faire l'effort de se rencontrer avant ce délai, pour un sujet aussi important pour des habitants de notre commune.

M. GUEX repose sa question de manière ouverte aux membres du Conseil municipal.

Mme STALDER demande une suspension de séance afin que les groupes puissent se concerter.

M. STALDER intervient pour souligner que l'Exécutif a convoqué cette séance, et qu'elle aura donc lieu quoi qu'il arrive. Un vote du Conseil municipal n'y pourra rien changer.

La Présidente met aux voix la suspension de séance, qui est acceptée par 8 voix pour, 5 voix contre, et 3 abstentions.

[La séance est suspendue entre 21h50 et 22h.]

La Présidente demande à M. GUEX s'il attend une réponse formelle. M. GUEX répond « qu'une absence de réponse est une réponse ».

La Présidente demande s'il y a d'autres interventions, ce qui n'est pas le cas.

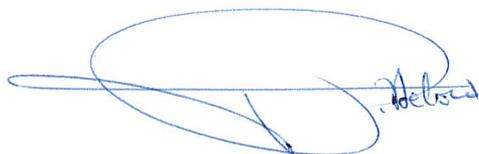
## 9. Divers

Mme STALDER demande à la Mairie qu'elle mette à jour les nouvelles fonctions des membres du Bureau sur le site internet communal.

## 10. Huis clos (naturalisations)

L'ordre du jour est épuisé, et le huis clos est déclaré.

SÉANCE LEVÉE À 22H.



La Secrétaire du Bureau  
Fabienne PITTELOUD



La Secrétaire  
Ariane HENTSCH CISNEROS

La Présidente  
Carol BORLOZ-NEUFFER